
Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie* **Quartiers LA TAILLADE** *Mercredi 11 septembre 2024*

❖ **Composition de la tribune**

- **Emmanuel Sallaberry**, *Maire de Talence*
- **Isabelle Balligand**, *conseillère municipale et élue de secteur 2*
- **François Jestin**, *adjoint au Maire en charge du suivi du projet de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation*
- **Pierre-Etienne Brouté**, *chef de cabinet du maire*
- **Xavier Milcent**, *chef de la Police municipale*
- **Eric Perez Baquer**, *commandant de Police*

❖ **Services municipaux présents**

- Allo Talence
- Stationnement
- Police municipale

❖ **Nombres de personnes présentes à la réunion : 28**

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

M. le maire se réjouit de l'existence de ces réunions de proximité Parlons Ville, Parlons Vie et d'aller tous les mois à la rencontre des talençais, dans chacun des 15 quartiers de la Ville. Pour cette réunion, il se félicite de retrouver les habitants du quartier La Taillade.

M. le maire tient à remercier en premier lieu les élus et les services à ses côtés pour la réunion, avant de saluer la présence du commandant de police nationale. Monsieur le maire tient à excuser Chantal Chabbat, adjointe du quartier, déjà retenue sur une autre réunion. Il salue enfin la présence dans le public du président du comité de quartier La Taillade, André Scotto.

M. le maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus locaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

M. le maire indique qu'une petite dizaine de formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour près de 25 observations remontées aux services. Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

M. le maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'utilisateur grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année glissante, Allo Talence a recensé 109 signalements dans le quartier, avec 97% de dossiers traités par les services.

Avant de traiter la première thématique, M. le maire signale que les conseils communaux se sont transformés en conseils participatifs de quartier (CPQ). Il précise que ces instances de participation sont désormais au nombre de six pour une meilleure représentativité citoyenne.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un plan Prévention et Sécurité.

Ce plan, qui constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité est échelonné sur toute la durée du mandat, afin de placer Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, en complémentarité avec les forces de sécurité nationale.

M. le maire donne la parole au commandant de police, Monsieur Perez-Baquer, qui invite les habitants à lui faire remonter des doléances en matière de sécurité. Il rappelle par ailleurs l'excellente collaboration des forces de police avec les services municipaux et confirme la poursuite du programme d'interventions conjointes avec la police municipale.

Monsieur Brouté signale que les principaux faits de délinquance correspondent en grande partie à de la délinquance d'appropriation ainsi qu'à des vols roulotte. Cette tendance se vérifie au niveau des autres communes à l'échelle du territoire métropolitain. On note cependant une diminution de 20% des cambriolages en 2023.

Monsieur Brouté poursuit en présentant le volet prévention du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment :

- L'intensification et la diversification des actions de médiation sociale au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service ;
- Le renforcement de la coordination partenariale avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs grâce à un nouveau poste de coordinateur CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) recruté en 2024 ;
- Le développement des mesures alternatives : rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux.
- L'extension du réseau de vidéoprotection pour augmenter la couverture des carrefours stratégiques et des secteurs délictuels, en collaboration avec la Préfecture de la Gironde qui valide les périmètres vidéoprotégés (la Ville va multiplier par sept le nombre de caméras sur le territoire).

Monsieur Brouté revient en suivant sur le volet sécurité du plan adopté en conseil municipal de juillet 2021 qui prévoit :

- Le renforcement des effectifs de la police municipale pour une présence accrue sur l'ensemble du territoire, avec un doublement des effectifs d'ici 2026 ;
- L'extension des horaires de services pour assurer des patrouilles jusqu'à 1h du matin samedi compris, grâce à la création d'une brigade de nuit opérationnelle depuis mai 2022 ;
- L'intensification des opérations de contrôles communes avec la Police Nationale, en ciblant en particulier les points de deal.

Monsieur Brouté poursuit en présentant un dispositif de pré-plainte en ligne qui fonctionne très bien et précise que la Gironde est également le seul département de France à proposer, à titre expérimental, la prise de rendez-vous en ligne sur le site www.masecurite.interieur.gouv.fr, qui à l'instar du dispositif de pré-plainte en ligne, permet de faciliter et fluidifier les procédures dans les commissariats de police.

Monsieur Brouté rappelle enfin que dans le cadre des actions de partenariat menées entre la ville de Talence et la Police nationale, un délégué à la cohésion population et réserviste de la Police Nationale, le major Rousse, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta, chaque premier mercredi du mois. Ces permanences se font sur rendez-vous, en présence d'un chargé de mission de la Direction sécurité et tranquillité de la Ville. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante patrick.rousse@interieur.gouv.fr.

Madame Balligand signale également l'efficacité du dispositif Opération Tranquillité absence, auquel les habitants peuvent souscrire afin de bénéficier gratuitement d'une surveillance de la part de la police municipale ou nationale, en cas d'absence prolongée du domicile.

Monsieur Milcent, nouveau chef de la Police municipale, prend la parole pour se présenter ainsi que son service. Il précise que ce dernier est composé de 15 policiers municipaux, deux agents administratifs et 15 agents chargés de la surveillance de la voie publique. Monsieur Milcent fait part des objectifs visés par le service avec l'augmentation des missions de proximité, notamment via des patrouilles pédestres, cyclistes ainsi qu'en transport en commun, le développement de la sécurité routière et enfin le renforcement des différents partenariats menés avec la Police nationale.

Monsieur le maire rappelle quant à lui que la Ville a mis un terme au trafic de stupéfiants qui se tenaient aux abords de la salle Boris Diaw et de la passerelle. Il précise par ailleurs, à la suite de nombreuses observations de riverains dans le cadre de la préparation à cette réunion, qu'il n'existe aucune corrélation entre l'extinction de l'éclairage public et l'augmentation de la délinquance sur le territoire.

Un habitant demande si l'Opération tranquillité absence est un site Internet. Monsieur le maire indique qu'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville permet aux habitants de souscrire au dispositif.

Un habitant demande la fréquence de passage des forces de l'ordre au domicile concerné par une Opération tranquillité absence. Monsieur Milcent précise que les agents passent au minimum une fois par jour dans le cadre de ce dispositif, sans compter les patrouilles habituelles de service.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Étant victime d'infraction, de jour comme de nuit, à notre habitation, serait-il possible de mettre en place des moyens de sécurité de vidéosurveillance, des interventions régulières de la police municipale et de laisser la lumière dans la rue la nuit ?

Les patrouilles de la Police municipale mènent des actions anti-cambriolages, de jour comme de soirée jusqu'à 1h du matin. Au niveau statistique, les cambriolages de logement sur la ville sont en baisse par rapport à 2022, même si une légère progression est à noter par rapport à 2023. L'effort sera encore porté sur la surveillance visible et dissuasive par les agents de terrain avec un renforcement des effectifs de la Police municipale en 2025. La municipalité est mobilisée sur cet objectif de sécurisation avec également des patrouilles des ASVP, qui surveillent non seulement le stationnement mais également toutes les anomalies. Le dispositif Opération Tranquillité Absence permet une surveillance de son logement par les forces de police pendant une absence prolongée. Pendant l'été, 242 habitations ont ainsi bénéficié de la surveillance spécifique des agents municipaux.

Des quartiers entiers plongés dans le noir la nuit. Il faudrait peut-être en garder éclairés un ou deux toute la nuit.

L'éclairage n'est éteint que sur une tranche restreinte, en pleine nuit, de 1h à 5h. C'est une doctrine généralisée sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La coupure de l'éclairage public à 1h du matin met en insécurité les habitants. Je crains de rentrer seule chez moi le soir passée cette heure-là.

Il n'y a aucun lien entre l'éclairage public nocturne et les occurrences délictuelles. La meilleure sécurisation reste les patrouilles quotidiennes pour dissuader les occurrences délictuelles. À noter que la ville a remplacé l'ensemble de son parc d'éclairage public en LED et que des études sont en cours pour pallier l'extinction totale de l'éclairage public nocturne.

Vitesse excessive des automobilistes (exemple au croisement de l'avenue Paul Bert et du chemin des anciens Talus).

La structure de la voirie à cet endroit ne permet pas la prise de vitesse, mais néanmoins la Police municipale reste vigilante. La doctrine d'intervention du service priorise les interventions au code de la route avec une patrouille quotidienne sur l'ensemble du territoire pour agir sur l'ensemble des infractions routières (vitesse, respect des signalisations, port de la ceinture, téléphone au volant, etc.).

II. Cadre de vie

M. le maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte. M. le maire précise que le prochain passage de la benne associée aux habitants du quartier La Taillade, correspondant au secteur 5 et située au niveau de la salle de sport Boris Diaw, aura lieu le vendredi 11 octobre 2024.

M. le maire met enfin l'accent sur le service d'enlèvement des tags et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

M. le maire déplore le nombre très important de dépôts sauvages sur la commune et précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

Un habitant demande la fréquence de passage de la balayeuse. M. le maire précise que la balayeuse effectue a minima un passage trimestriel dans chaque rue de la commune. Il rappelle également qu'un arrêté municipal stipule qu'il appartient aux riverains de nettoyer leur devant de porte. Enfin, pour toute exception, Monsieur le maire invite les habitants à saisir directement la plateforme Allo Talence pour une intervention régulatrice dans les meilleurs délais.

Monsieur le maire indique par ailleurs que les services métropolitains, compétents en matière de gestion et de ramassage des ordures ménagères, vont passer progressivement jusqu'en janvier 2025 à un ramassage pour les déchets non-recyclables et un autre pour les déchets recyclables contre deux passages actuellement pour les déchets non-recyclables et un pour les déchets recyclables. M. le maire signale, par retour d'expérience de certaines communes à ce sujet, que la baisse des fréquences de ramassage des ordures ménagères fait baisser la production de ces déchets chez les ménages.

Un habitant demande comment les riverains seront informés. M. le maire suppose qu'une communication écrite par courrier sera faite en temps voulu.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

J'ai remarqué qu'à Bordeaux, fin mai, était annoncé à grand renfort d'affiches, le lavage des poubelles. Je déplore fortement que ce même nettoyage ne soit pas effectué dans les autres communes de la métropole, et cela depuis plusieurs années. Les habitants des autres communes n'ont donc pas les mêmes droits que les Bordelais ? Pourquoi cette discrimination ?

Bordeaux Métropole met à votre disposition des bacs gratuitement. Leur nettoyage est à votre charge pour des raisons écologiques et économiques, permettant ainsi un nettoyage ciblé uniquement lorsque celui-ci est nécessaire. En termes de matériel, une bassine, du savon et une éponge suffisent. Une exception existe sur la zone de l'hypercentre (comprenant en partie ou en totalité les Quinconces, Gambetta, Saint-Michel et Victoire), dû à la typologie de l'habitat très dense et à la densité des commerces, notamment des commerces de bouche. Le nettoyage des bacs noirs (et non des bacs verts / jaunes) est pris en charge par Bordeaux Métropole.

Organiser une collecte d'encombrants en porte-à-porte. Nous ne sommes pas tous dotés d'une voiture.

Ce système de ramassage en porte-à-porte existe déjà, il s'agit du service STAN. Vous pouvez prendre dès à présent rendez-vous auprès du Centre technique municipal au 05 56 84 78 66.

III. Les projets à l'échelle de la Ville

M. le maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ **La rénovation du stade nautique Henri Deschamps**

Le nouvel équipement a été réouvert le 3 août dernier et comprend toute une nouvelle offre aquatique, composée de :

- Trois bassins nautiques ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagliss et un espace de restauration pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;

- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est accessible aux Talençais à un tarif préférentiel, avec un prix moyen avoisinant les quatre euros.

M. le maire signale que l'infrastructure accueille les élèves des lycées, collèges et écoles primaires talençaises, avec pas moins de 46 sessions organisées du CP au CM2.

Un habitant demande si le bassin extérieur sera ouvert durant l'hiver. Monsieur le maire rappelle que la piscine municipale représente à elle-seule à 25% de la consommation d'énergie de la ville. Avec la période inflationniste actuelle et notamment l'augmentation des prix de l'énergie, la collectivité a fait le choix de ne pas faire fonctionner le bassin extérieur en hiver cette année. Monsieur le maire assure toutefois que cette décision sera réévaluée à terme, et notamment à compter de 2025 lorsque l'équipement sera raccordé à un réseau de chaleur biomasse.

✓ **Les nouveaux équipements sur la plaine des sports de Thouars**

Parmi tous les projets, Monsieur le maire signale la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard ainsi que la livraison d'un nouveau bâtiment comprenant notamment une piste d'athlétisme couvert, une salle de musculation ou encore un dojo municipal.

Il présente également les deux terrains couverts de padel, le récent skatepark paysager et signale que la nouvelle piste de pumptrack a été inaugurée le 6 avril dernier.

✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIII^{ème}, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

✓ **De nouvelles cuisines municipales**

Talence a ainsi fait le choix de construire au sud de la commune un nouveau lieu de production pour y transférer, à l'horizon de la rentrée 2027, l'équipement actuel.

Neuf et plus moderne, il sera conforme aux normes les plus strictes en matière de restauration, mais également environnementales et accueillera une ligne de production supplémentaire. Il permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis, de répondre aux nouvelles attentes des parents et enfants comme de poursuivre notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse ainsi que le service culturel de la Ville. Ce projet ambitieux, doté d'un budget de 15 millions d'euros, verra un nouveau bâtiment dédié aux enseignements construit à l'arrière de la parcelle afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée

Un habitant demande si de nouvelles salles municipales seront mises à la disposition des administrés avec l'avènement de ce projet. Monsieur le maire indique que la salle de restitution, qui abritera les travaux des différents enseignements artistiques, servira également à d'autres types de manifestation.

✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

M. le maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie.

Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le maire informe que trois places ont déjà été réaménagées et que quatre autres feront l'objet d'un réaménagement à l'horizon 2025.

✓ **L'embellissement du cours Gambetta Libération**

Treize nouveaux points de fleurissement ou d'amélioration seront réalisés entre le giratoire Roul Libération et la barrière Saint-Genès afin de favoriser le verdissement de cet axe structurant. Avec ce nouveau projet, ce ne sont pas moins de 2 300 m² de terrains qui seront végétalisés et désimperméabilisés, avec 12 arbres, 70 arbustes et 500 vivaces plantés.

M. le maire décline en suivant le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026.

Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100 % des cours d'écoles

- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager sept places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers

- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines

M. le maire précise que trois projets de micro-forêts verront le jour d'ici à 2026, au niveau de la future halte ferroviaire de la gare Médoquine, à la place Albert Thomas et enfin une forêt nourricière qui sera positionnée sur la place Wilson.

M. le maire rappelle que la 3ème fleur, qui a été obtenue en 2019 par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics.

Il cite pêle-mêle quelques-unes des actions mises en place en matière de développement durable par la MDD, avec la distribution gratuite de végétaux, les ateliers de compostage, l'opération Trottoirs Vivants ou encore la labellisation de trois parcs publics LPO.

M. le maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

M. le maire signale que la Ville va recruter un agent chargé de « l'animation et de la gestion » de la lutte contre les moustiques-tigres, à travers « le suivi des gîtes larvaires », « la prévention auprès des administrés » et « le maintien du réseau d'ambassadeurs ».

M. le maire précise par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

M. le maire rappelle que la Ville s'est lancée, avec le concours de Bordeaux Métropole et d'un groupe d'habitants volontaires, dans une expérimentation innovante intitulée Zéro Moustique. 25 jardins ont alors été sélectionnés pour faire l'objet d'un traitement ciblé, qui a depuis permis d'éviter la naissance de près de 2500 moustiques qui, à terme, aurait pu engendrer environ 1 million de nuisibles sur la saison. 70% des gîtes larvaires identifiés ont également été traités. Une majorité des habitants ont par ailleurs remarqué la baisse significative de moustiques dans le quartier. Devant ce succès, l'expérimentation a été renouvelée en 2024 avec des moyens élargis et de nouveaux secteurs.

Un habitant signale que certains végétaux plantés dans le cadre de l'opération des Trottoirs vivants sont si denses qu'ils peuvent contraindre le cheminement piéton sur le trottoir. Monsieur le maire signale qu'il y a un espace de 90 cm à respecter sur le trottoir pour permettre le cheminement piéton. En cas de non-respect, la Brigade anti-incivilités peut être saisie pour intimer aux occupants d'entretenir leur devant de porte. Il invite les habitants à faire un signalement auprès de Allo Talence le cas échéant.

Madame Balligand met en avant le rôle de la Maison du développement durable et précise par ailleurs qu'une distribution d'abris à chauve-souris se tiendra le 24 septembre prochain.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Le parc Triaire mériterait d'être plus entretenu et surtout l'espace enfant, dont le bateau est très délabré.

Une partie du parc est labellisé LPO. L'espace de jeu va être déplacé et changé après une concertation prochaine avec les habitants du quartier.

Il faudrait plus de végétation contre la chaleur.

Il est très compliqué de végétaliser les quartiers d'échoppes du fait de leur configuration très étroite. Chaque espace public est toutefois soumis à l'étude lors d'opérations d'aménagement.

Squares à l'abandon (Triaire, Malerettes), notamment les jeux pour enfants.

Tout comme l'espace jeu du parc Triaire, celui du parc des Malerettes sera prochainement soumis à la concertation.

M. le maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la récente ouverture de la **Maison des solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale.

Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

M. le maire aborde le plan Petite enfance, que la municipalité va décliner sur les trois prochaines années autour de dix thématiques :

- Augmenter le nombre de places en crèches
- Aider les MAM à s'installer
- Multiplier les lieux d'accueil des ASMAT indépendantes et des enfants
- Augmenter les activités pour les 0-3 ans
- Soutenir la fonction Employeur / Employé
- Création d'une maison de l'enfance
- Mettre en place une garde aidée sur des horaires atypiques
- Mieux accueillir les nouveaux parents et les assistantes maternelles
- Proposer une semaine de l'enfant dans la Ville
- Mettre la santé au cœur des préoccupations

M. le maire signale qu'à partir du 1^{er} trimestre 2024, les jeunes parents talençais recevront un carnet de trois chèques de 10€ chacun valables pour des achats sur la commune dans les secteurs de l'alimentaire et de l'hygiène. Pour récupérer ces chèques, il suffit de se signaler à la Maison de la petite enfance en tant que jeunes parents afin de participer à l'une des cérémonies trimestrielles au cours desquelles lesdits chèquiers seront distribués.

M. le maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

M. le maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le festival ODP Talence, Talence Estival, mais aussi Talence en lumières et Drôle Noël.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, M. le maire précise que malgré un contexte toujours marqué par l'inflation, la Ville de Talence, forte d'une section de fonctionnement dont les équilibres sont restés préservés, a la capacité d'investir massivement pour soutenir l'attractivité du territoire et œuvrer à la transition écologique, tout en finançant de grands projets structurants pour les Talençais.

La Ville de Talence présente un programme d'investissement de plus de 100 millions d'euros entre 2024 et 2028, pour offrir aux Talençais des équipements adaptés et rénovés. L'effort en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique est encore renforcé, notamment sur les groupes scolaires (cours et bâtiments).

Ces investissements sont donc réalisés sur la base d'une gestion saine des finances de la Ville. 2024 sera même la neuvième année consécutive sans augmentation des taux d'imposition votés par la Ville.

Un habitant demande si un projet est prévu pour la dalle qui devait initialement accueillir l'équipement culturel en centre-ville (ECCV). Monsieur le maire indique que la municipalité a écrit aux riverains pour dire qu'il n'y avait pas à ce jour de projet porté par la Ville et ce jusqu'à la fin du mandat.

Un habitant demande à qui incombe l'entretien de cette dalle. Monsieur le maire signale que la Ville est propriétaire des droits à construire sur ce terrain et donc à la charge de l'entretien de cette parcelle.

Un habitant s'interroge sur le financement de tous ces projets. Monsieur le maire précise que la municipalité a effectué un gros travail de désendettement lors de la précédente mandature, ce qui lui permet d'avoir aujourd'hui des marges de manœuvre pour investir. Il précise toutefois que certains de ces investissements sont partagés avec d'autres collectivités.

IV. Voirie, stationnement et mobilités

En avant-propos, M. le maire revient sur les interrogations des riverains à l'égard des nuisances sonores causées par le trafic aérien. Il signale que la Ville est engagée, à l'instar des communes de Pessac et de Martignas notamment, pour la fermeture de la piste sécante et des vols de nuit de l'aéroport ainsi qu'une baisse plus générale des nuisances liées au trafic aérien sur l'ensemble du territoire métropolitain. La décision, qui sera prise dans les mois à venir, revient à l'unique décisionnaire dans ce dossier, à savoir l'État. Une pétition en ligne a déjà rassemblé plus 5 000 signataires à ce jour. M. le maire invite à cet effet les habitants à signer la pétition en ligne.

M. le maire poursuit la thématique des mobilités avec la réouverture de la gare Médoquine, qui est programmée dans le courant de l'année 2025. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

M. le maire présente une carte de Talence avec notamment les trois liaisons de Bus express qui desserviront à terme le territoire d'ici à 2027.

M. le maire poursuit en abordant différents points relatifs à la voirie, avec :

- La politique municipale en matière de déplacements doux et notamment la présence de 34km de cheminements cyclables à travers le territoire
- La sécurisation des passages piétons et l'implantation d'arceaux à vélos et/ou de bacs végétalisés

François Jestin, adjoint en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, amorce la thématique sur la voirie et précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.

Un habitant dénonce la présence de voitures ventouses dans le quartier. Monsieur Jestin signale que le système de cartes visiteurs a été dématérialisé et pourrait laisser à penser que certaines voitures exogènes au quartier sont des voitures ventouses. Il invite toutefois les riverains à faire un signalement à Allo Talence le cas échéant.

Un habitant se plaint des voitures électriques qui se rechargent à leur domicile, depuis la voie publique. Monsieur Jestin précise que ce sont les services métropolitains qui sont compétents concernant le déploiement des bornes de recharge des voitures électriques sur le territoire. Toutefois le plan de déploiement est très faible face à la demande exponentielle des véhicules verts. La municipalité en plantera dès qu'elle le pourra lors d'opérations d'aménagement sur le territoire.

Un habitant demande si les anciennes cartes de stationnement sont toujours valides. Monsieur Jestin assure qu'elles sont toujours valables, à condition de remplacer au stylo sur ladite carte l'année de délivrance par l'année en cours d'utilisation.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Il est très difficile de se garer dans la rue Henri Fosse. Il faut tourner longtemps dans les rues avoisinantes. Comment est-ce possible que certains résidents puissent garer trois voitures ?

La réglementation en vigueur autorise deux droits de stationnement par foyer.

L'avenue Paul Bert est très dangereuse à double sens, les voitures peinent à se croiser et les voitures roulent beaucoup trop vite, les conflits sont nombreux.

La configuration des quartiers d'échoppe avec des voies étroites engendrent parfois ce type de situation. Toutefois la faible largeur de la voie contribue à la diminution de la vitesse. De plus, le passage de certaines rues du quartier en « sens interdit sauf riverains » a permis de réduire le trafic de 40 % dans le quartier.

La patte d'oie que les vélos peuvent prendre en "sens interdit" avenue Paul Bert, qui va vers le square Albert Thomas, est très dangereux. Les voitures y arrivent vite (manque de visibilité).

Les services techniques vont étudier avec Bordeaux métropole les solutions pour davantage sécuriser les lieux.

Manque de transport en commun en dehors des axes Bordeaux Pessac.

Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, les services techniques ont étudié le développement de nouvelles liaisons bus qui puissent pénétrer à l'intérieur du triangle Boulevards/Galliéni/voie ferrée.

Toutefois l'étroitesse des voies, les angles de giration très contraints et le plan de circulation tel qu'il a été conçu pour dissuader au mieux le trafic de transit permettent difficilement d'envisager d'y faire circuler une ligne de bus avec un itinéraire lisible et un gabarit de bus adapté à la densité de population. Chaque habitant de ce secteur se situe toutefois à moins de 500 mètres d'un arrêt des lignes 1 et 9 ainsi que de la ligne de tram.

Des rues goudronnées trop foncées, cela garde la chaleur. Des rues plus claires permettraient de réduire la chaleur.

La suppression des îlots de chaleur est une préoccupation importante de la ville. S'il est facile de changer les revêtements des trottoirs (exemple béton balayé) il est techniquement plus difficile de modifier ceux des chaussées pour tous véhicules (caractéristiques mécaniques, résistances, entretien, abrasivité pour le freinage, etc.).

Le trottoir de la rue de la Passerelle est dégradé. L'entre deux (partie située entre les pavés et la route) est désolidarisé. Nous avons un bruit insupportable dans notre maison, du fait des plaques qui claquent.

Les services techniques vont relancer le service compétent.

Il serait logique que les rues Armand Leroi et de la Passerelle soient en sens unique, au vu de la vitesse du trafic automobile dans ces rues-là.

La mise en sens unique des voies a pour effet d'accentuer les prises de vitesse, ce qui serait le cas sur la rue Armand Leroi. La mise en sens unique de la rue de la Passerelle pourrait, suivant le sens, obliger à passer devant le collège Henri Brisson.

La plupart des trottoirs talençais ne sont pas adaptés aux mamans et assistantes maternelles. Ils sont très étroits.

Malheureusement comme évoqué en préambule, la municipalité a des crédits limités pour la réfection des voiries.

Solution de stationnement des vélos (bancs pour accrocher les vélos).

La ville déploie des arceaux vélos végétalisés dans sur toute la commune dans le cadre du plan de sécurisation des abords des passages piéton.

Manque de passages piétons, notamment pour rejoindre la passerelle (exemple entre le chemin des anciens Talus et le square Albert Thomas).

Les passages piétons ne sont plus obligatoires en zone 30 et zone de rencontre. Chaque année la municipalité demande à Bordeaux métropole d'améliorer l'accessibilité de la voirie à Talence.

La réunion se termine à 20h30 autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier Poste-Mairie, le mercredi 9 octobre 2024.
